

LA FAUTE AUX « BABY-BOOMERS »

La préparation de la LFSS¹ 2027 est l'occasion d'une offensive en règle contre les personnes actuellement à la retraite accusées d'être « des baby-boomeurs aisés et égoïstes, ayant vécu au-dessus de leurs moyens et dilapidé les fruits de l'État-providence, et les générations suivantes, auxquelles ils n'auraient laissé que des dettes, de la souffrance et des larmes² ».

I s'agit d'opposer les générations.

Le gouvernement veut « stabiliser la dette » en annonçant une austérité budgétaire de 125 Mds € d'ici 2032. Visées, les dépenses sociales, retraites et santé, victimes de l'assèchement systématique des finances publiques et de la Sécu ; mais pas les 211 Mds € annuels « d'aides aux entreprises » ni les dépenses d'armement. Les vieilles recettes ressortent. Les premiers ministres Barnier (2024) puis Bayrou (2025) sont tombés après avoir voulu désindexer les retraites mais le ministre de l'économie Lescure y revient ; de même la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les revenus.

Il y a aussi l'usage biaisé des statistiques comme « les plus de 60 ans qui possèdent 60% du patrimoine ». L'UFSE-CGT a produit un document³ détaillé qui établit que la rengaine de « la trop grande générosité du système de retraite » est infondée.

On entend trop souvent, même parfois dans les rangs de la CGT, « on a bien mérité notre retraite après 40 ans de travail ». Il ne s'agit pas de mérite ni de travail en soi, mais d'une partie du salaire, prélevée mois après mois (les cotisations), mise au pot commun de la Sécu (assurance vieillesse, assurance maladie) et aussitôt versée aux personnes à la retraite au même moment sous forme de pension (et de prestations santé aux malades).

C'est le salaire socialisé, la solidarité du monde du travail, en particulier entre générations, à la base de la Sécu de 1945.

Patronat et gouvernement veulent la fin de la Sécu et tout confier aux assurances, bastion du capital financier.

En attendant, ils sont assez satisfaits du régime complémentaire du privé AGIRC-ARRCO, cogéré par les associations patronales et les confédérations syndicales, un régime à points. Les cotisations sont enregistrées individuellement en points et sont versées à un fonds de placement financier. À la liquidation des droits, on calcule la pension entre valeur d'achat des points, nombre de points et valeur du point servi, selon les règles assuranciellles. Ainsi, le patronat exige et obtient le plus souvent la désindexation des pensions, sans compter sur des mauvais placements (sic) qui peuvent ruiner la caisse.



Blocage des pensions et des salaires dont celui du point d'indice dans la Fonction publique, hausse des prix, rentrée scolaire chaotique, augmentation continue du reste à charge supportée par les patient·es, militarisation de la société, tout impose une riposte générale.

Section Nationale Retraité·es
CGT- Education

D'où l'appel à manifester le 14 octobre devant le siège de l'AGIRC-ARRCO lors de son CA et la manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre.

¹ Sur LFSS 2026 voir Le Lien n° 228 page 22

² Selon Camille Peugny, « Pour une politique de la jeunesse », cité par Le Monde du 31/08/2026

³ Un document synthétique est en cours de préparation.



Manifestation de retraité·es, le 6 novembre 2025 à Paris. crédit photo Bapoushoo